

Charte des Volontaires

Au préalable, il est essentiel de rappeler l'objet de l'association International Impact, tel que décrit dans nos statuts et validés par notre Assemblée Générale :

« Créer un impact positif et pérenne sur les projets, les personnes et leurs environnements dans un intérêt général au moyen du développement social, économique, de l'éducation, de la culture, du sport, des projets sanitaires et de l'aide alimentaire au niveau local et international. »

1/ Un objectif

Les objectifs des actions volontaires sont les suivants :

- Prise de conscience des jeunes de leur environnement local et international,
- Passer à l'acte durant le temps de la mission de l'engagé et au-delà,
- Participer à l'effort collectif, celui de notre association et de nos partenaires, afin d'ajouter son propre impact,
- Au delà du volontaire, impliquer son entourage, ses amis, sa famille pour la conscientisation et participer à l'action d'un monde plus juste et plus solidaire, développé sur la connaissance, la culture, le sport, etc.

Le volontariat est ouvert à tous les candidats éligibles, sans distinction de nationalité, de sexe, d'origine ethnique, d'âge, de milieu social, de croyances, d'opinions politiques, d'état civil ou d'orientation sexuelle ni de handicap sous réserve des conditions intrinsèques de réalisation de la mission. Les volontaires sont sélectionnés et engagés au vu de leurs motivations, de leur savoir-être, de leurs savoir-faire et/ou de leurs expériences.

2/ Etre responsable

Etre volontaire, c'est avant tout s'engager activement et de manière désintéressée, que ce soit pour une courte ou une plus longue durée.

Le volontaire réalise une mission d'utilité sociale et est au service de celle-ci, qui prime sur ses considérations personnelles. Son objectif premier est de faciliter son intégration au cœur d'un contexte d'actions préexistant, au sein d'une équipe et auprès des bénéficiaires du projet.

Le volontaire fait preuve d'initiative et s'implique avant, pendant et après sa mission permettant ainsi de valoriser le volontariat.

En tant que citoyen du monde, chaque volontaire inscrit l'accomplissement de sa mission dans une dimension intègre et éthique, afin de ne pas entrer en contradiction avec les valeurs et principes d'International Impact et de l'organisation d'accueil.

Avant son début de mission, le volontaire s'engage à vérifier auprès d'un personnel de santé compétent ses aptitudes physiques et morales. Il s'informe et est conscient des risques et périls liés à sa mission et au pays où il va l'effectuer.



3/ Le respect du cadre règlementaire ou juridique d'engagement

Le volontaire s'engage à participer à l'intégralité des formations organisées par International Impact et par ses partenaires.

Pendant toute la durée de sa mission et pour faciliter le bon déroulement et le suivi de celle-ci, le volontaire signale à International Impact tout élément interne ou externe qui viendrait perturber sa capacité à la mener à bien.

Dans le cadre d'une mission à l'international, le volontaire effectue, avant son départ, l'ensemble des formalités administratives obligatoires (vaccins, visas, check-up santé, inscription sur le fil d'Ariane...) et s'informe du détail des garanties d'assurances relatives à son statut.

Dans une logique de capitalisation et d'amélioration de la qualité des missions, le volontaire peut être invité à témoigner sur sa mission et son expérience personnelle (newsletter, revue...) et devra restituer un rapport de fin de mission à International Impact.

4/ Une dimension interculturelle

Le volontaire adhère aux valeurs et principes d'action de l'association et de l'organisation d'accueil et ses partenaires.

Le volontaire s'engage dans sa mission sans faire aucune distinction de nationalité, de sexe, d'origine ethnique, d'âge, de milieu social, de croyances, d'opinions politiques, d'état civil ou d'orientation sexuelle ni de handicap.

Le volontaire s'engage à avoir un comportement exemplaire, respectueux de son environnement, des coutumes et des législations applicables tout au long de sa mission.

Pendant toute la durée de sa mission, le volontaire est conscient qu'il véhicule l'image de son organisation d'accueil et/ou d'envoi, d'International Impact, et plus largement, celle de la France et de l'Europe.

5/ Principes et règles de sûreté et de sécurité en mission

Le volontaire veille à éviter tout comportement inadapté le mettant, lui ou des tiers, en situation d'insécurité ou de danger.

Tout au long de sa mission et en cas d'événements imprévus, le volontaire agit conformément aux règles et consignes de sécurité délivrées par les autorités françaises dans son pays de mission. Il respecte également les consignes et procédures de sécurité mises en place par sa structure d'accueil et par International Impact et ses partenaires.

Le volontaire est informé avant le début de sa mission des conditions de sécurité à respecter et est



conscient des risques et périls possibles dans le pays où il accomplit sa mission.

Conformément à la législation, il est strictement interdit au volontaire de consommer ou de détenir des substances illicites, de recourir à la prostitution ou d'y contribuer par tout moyen, de participer à des activités manifestes de corruption, ou de favoriser les détournements quels qu'ils soient. En ce sens, le volontaire a un devoir particulier de protection à l'attention des enfants et des adultes vulnérables, notamment concernant les abus sexuels.

Le volontaire s'engage à respecter les règles de sécurité liées à l'utilisation de véhicules.

Dans le cadre de sa mission et pour préserver sa propre sécurité, celle de ses partenaires et des bénéficiaires du projet, le volontaire a un devoir de neutralité et de discrétion auprès des médias locaux et/ou internationaux.

